nonyme est un rempart derrière lequel se retranchent trop souvent les lâches et les Tartuffes. C'est là un procédé tout républicain.

» A. MALOT. »

L'ÉCOLE NEUTRE A LILLE. — Le *Petit Nord* signale avec un superbe dédain — ressource habituelle des gens embarrassés — le document que nous avons publié sur l'état actuel de l'enseignement officiel à Lille.

Distribué par milliers d'exemplaires, il avertit simplement les familles qui auraient leurs enfants dans l'école municipale, qu'on y emploie des manuels condamnés par l'Eglise; il précise des faits constatés par huissier, et il met en garde les parents chrétiens contre l'abus de confiance dont ils sont victimes.

Ces constatations et ces avertissements seront appréciés par les familles ouvrières comme un service de la plus haute importance. Les réflexions du *Petit Nord* leur donnent plus de force encore et prouvent leur opportunité.

L'indifférence affectée par cette feuille est bien significative. Elle ne conteste pas. Donc l'emploi des manuels condamnés est un fait constaté et *avoué*.

Il est vrai, les pères de famille auraient tort de s'en préoccuper, puisque le *Petit Nord* ne craint pas de publier la chose. « Nous sommes bien tranquilles. » Donc, pères de famille, vous pouvez l'être aussi. Pourquoi vous émouvoir des décisions de l'Eglise sur des manuels que nous trouvons parfaits ? Ainsi parle le *Petit Nord* à son lecteur, — pardon ! à « cent mille lecteurs au bas mot. »

Le peuple de Lille mérite, croyons-nous, qu'on fasse un peu plus de cas de son bon sens, surtout dans les affaires qui éveillent sa sollicitude paternelle. On lui a tant parlé de neutralité, de liberté de conscience dans l'école, qu'il a dû compter que la religion catholique, la sienne, n'y serait pas attaquée. Pour s'en assurer, qui consultera-t-il sur l'orthodoxie des livres? Messieurs du *Petit Nord*, ou l'autorité religieuse ? Sur ce point, à notre tour, nous sommes bien tranquilles.

Le ricanement du *Petit Nord* nous plait. Il fait tomber les vieux masques et rend la situation nette. Le livre est contre l'Eglise, mais le peuple s'y mettra, et le livre tuera l'Eglise. Voilà ce qu'on laisse entendre.

On se trompe : le livre tuera l'école.

La désertion commencée va s'étendre.

Les statistiques officielles accusaient plus de places que d'élèves, quand partit le projet ridicule d'en créer quelques milliers d'autres par voie d'emprunt. — Que sera-ce bientôt ? N'a-t-on pas déjà fusionné des classes pour insuffisance d'effectif?

Sur quel moyen peut bien compter l'administration communale pour peupler ses écoles actuelles et futures, malgré cette guerre déclarée dans l'école elle-même aux croyances de la population ? Est-ce par la famine qu'elle espère forcer les parents à laisser empoisonner l'âme de leurs enfants? On peut croire qu'elle se ménage cette odieuse ressource, quand on la voit poursuivre avec tant d'acharnement, contre la commission hospitalière elle-même, la prompte laïcisation des services hospitaliers et de la bienfaisance.

UN SUICIDE. — Mardi, vers 6 heures du matin, le sieur Florimond Leblond, âgé de 60 ans portier-consigne à la porte des Postes, étant couché et entendant du bruit dans sa cuisine, s'est levé et, arrivé dans cette pièce, a trouvé sa femme, Marie Ducroquet, âgée de 43 ans, née à Verlinghem, étendue sur le plancher; ignorant ce qu'elle avait, il a crié au secours. M. H. Poix, employé d'octroi de garde, étant arrivé, ils ont constaté que cette femme s'était coupé le cou avec le rasoir de son mari, qu'elle avait pris sur une planche dans la cuisine.

Les époux Leblond-Ducroquet vivaient en bonne intelligence ; la femme avait la fièvre muqueuse et il est à supposer que c'est dans un accès de cette maladie qu'elle a attenté à ses jours, car les employés qui étaient de garde n'ont entendu aucune discussion. La mort a été instantanée. M. Simon, commissaire de police du 6e arrondissement, a ouvert une enquête.

UN JEUNE VOLEUR. — Hier matin, MM. Hiélens et Verroust, négociants, quai de la Basse-Deûle, prenaient à leur service un jeune homme de 17 ans, qui disait se nommer Bailleux. Ils l'envoyèrent immédiatement faire des recouvrements.

Dans la soirée, ne le voyant pas revenir, ils se mirent à sa recherche et ne tardèrent pas à apprendre qu'ils avaient été victimes d'un hardi filou.

Celui-ci se nommait, non Bailleux, mais Florimond Fayen, demeurant rue du Curé-Saint-Sauveur. Des agents de police se rendirent au domicile du voleur et l'arrêtèrent.

Il déclara avoir reçu 288 fr. et avoir dépensé dans plusieurs cabarets une somme de 50 fr.

Enfin, sur ses indications, les agents se rendirent aux remparts, près la porte Louis XIV, où Fayen avait enterré 195 fr.

Un porte-monnaie a été trouvé hier par le conducteur Bayon, Paul, ligne B, car n° 51, à 1 heure de relevée ; il contenait une somme de cent trente francs. Le dit porte-monnaie a été remis le même jour à son propriétaire, Mlle Begagne, 9, square Jussieu, qui a remis pour cet honnête conducteur, une récompense.

VOL AU CAMION. — La police de sûreté continue la destruction de la bande des voleurs de camion ainsi que des receleurs.

Elle a arrêté hier Kerkhove, Achille, 15 ans, tisserand ; Joug, Jules, 43 ans, camionneur ; Fidèle, Théophile, 58 ans ; Paccond, Armand, 52 ans.

D'autres arrestations ne tarderont pas à se produire.

UNE ÉMOTION.— Hier à midi le nommé Jung, agent de la sûreté, a arrêté au marché de la place de la Nouvelle-Aventure, la femme Gilquain, pour vol de viande au préjudice du sieur Wauquier, marchand boucher, de peignes, d'écheveaux de soie, de pièces d'étoffes, etc.

Prise d'un trouble d'intestins au moment où l'agent mit la main sur elle, elle laissa, du marché au poste du commissaire, une trace qui rappelle à s'y méprendre les émotions de M. Margue.

La police de sûreté a arrêté hier le nommé Pierre Heyndruk, sujet belge, âgé de 30 ans, pour vol de couvertures dans les divers garnis où il allait loger.

Il y a déjà quelque temps que cet honnête industriel exerçait son petit commerce. Il a été surpris hier au moment où il essayait de vendre le produit de ses larcins dans la rue des Robleds

Hier matin, se présentait dans une maison de banque des environs de la Grande-Place une jeune cuisinière qui paraissait revenir du marché, car elle portait un panier plein de provisions.

Avec l'air un peu embarrassé d'une cliente novice, elle se renseigna sur le guichet où l'on touche les coupons, et demanda de l'argent en échange de deux qu'elle remit à l'employé X.

— Mademoiselle, ces coupons sont pour le 1er avril. Nous ne pouvons pas les prendre. A l'échéance, on vous règlera ça.

— Merci bien, Monsieur. J'y vais.

Bien plus au courant des noms des fournisseurs que des termes de bourse, la cuisinière avait compris : *allez chez Hans* (au magasin de charcuterie à l'entrée de la rue Nationale.)

Jugez si l'on rit à ses dépens quand elle demanda au comptoir l'argent de ses coupons. — Un véritable poisson d'avril anticipé et bien involontaire.

Quant à X..., qui se trouve professer une égale horreur pour le calembourg et la viande de porc, il s'est empressé de demander pardon à tous ses collègues, s'engageant à leur payer un jambon bien arrosé chaque fois qu'on le prendrait encore à dire : « à l'échéance. »

CONSEIL DE GUERRE. — Dans sa séance du 27 février 1883 le conseil de guerre a prononcé les condamnations suivantes:

Henri-Joseph Ghesquière, soldat au 43e de ligne, désertion à l'intérieur, en temps de paix, avec emport d'effets qu'il n'a pas représentés. Trois ans de prison.

Défenseur, Me Stoven, avocat à Lille.

Georges-Désiré Delaplace, soldat au 127e de ligne, désertion à l'étranger en temps de paix. Deux ans de travaux publics.

Défenseur, Me Stoven, avocat à Lille.

Louis-Honoré Boinet, soldat au 1er de ligne, dissipation d'effets à lui confiés pour le service. Six mois de prison.

Défenseur, Me Roth-Legentil, avocat à Lille.

Emile Denebourg, soldat au 1er escadron du train des équipages militaires, désertion à l'étranger en temps de paix, étant de service et emport d'effets qu'il n'a pas représentés. Trois ans de travaux publics.

Défenseur, Me Roth Legentil, avocat à Lille.

Lucien Guidez, soldat au 1er escadron du train des équipages militaires, désertion à l'étranger, en temps de paix, avec emport d'effets qu'il n'a pas représentés. Trois ans de travaux publics.

Défenseur, Me Roth-Legentil, avocat à Lille.

Appel des hommes à la disposition et des hommes classés dans les services auxiliaires en 1883.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps la circulaire suivante :

« Messieurs.

» J'ai décidé qu'il serait procédé, en 1883, à une revue d'appel des hommes à la disposition de l'autorité militaire des classes de 1878 et 1880, et des hommes du service auxiliaire des classes de 1874, 1876, 1878 et 1880.

» La revue s'effectuera, comme les années précédentes, au chef-lieu de canton, le jour où le conseil de révision se réunira pour procéder à la formation de la classe de 1882, et à l'heure qui sera arrêtée par le général commandant le corps d'armée, de concert avec le préfet du département.

» Indépendamment de l'insertion au *Bulletin des Actes administratifs* et de la publication dans les communes de l'ordre fixant le jour et l'heure de l'appel dans chaque canton, cet ordre sera porté à la connaissance des intéressés au moyen d'affiches spéciales qui seront directement adressées par mes soins aux commandants des bureaux de recrutement, chargés de les faire parvenir aux maires après avoir complété les indications laissées en blanc.

» Je rappelle que les hommes soumis à la revue et qui seront présents dans les communes du canton, seront tenus de se rendre à l'ordre de convocation, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision, sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

» Je vous invite à vous reporter, pour toutes les mesures d'exécution, à l'instruction du 5 mars 1880.

» Les généraux commandant les corps d'armée me transmettront, le 15 août au plus tard, avec leurs propres observations, les rapports établis pour les subdivisions de leur région.

» Le ministre de la guerre,

» THIBAUDIN. »

NORD

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD se sont répartis comme suit, dans la séance du mardi 27 février :

Dans le scrutin sur l'amendement de M. Gatineau à l'article 79 de la loi municipale (cet amendement demandait que la révocation du garde-champêtre fut faite par le maire):

Ont voté pour : MM. Bergerot, Brame, Deschy, Masure, Plichon, des Rotours, Trystram.

Ont voté contre : MM. Bernard, Cirier, Desmoutier, Girard, Giroud, Guillemin, de Marcère, Outters, Screpel.

N'a pas pris part au vote : M. Pierre Legrand.

La Chambre n'a pas adopté.

COMINES. — *Menaces anarchistes.* — Notre correspondant particulier nous écrit :

« Pour finir, après la tentative d'incendie du tissage Meunier, dont vous avez parlé, voici l'intimidation.

» On a trouvé hier sur un chassis de cette fabrique une lettre dont voici le sens, sinon les termes :

« NOUS SOMMES PAYÉS POUR BRULER OU FAIRE » SAUTER CETTE FABRIQUE ET TOUTE LA RUE » S'IL LE FAUT ET NOUS ACCOMPLIRONS NOTRE » ŒUVRE. »

» La police est aussitôt arrivée sur les lieux et a ouvert une nouvelle enquête.

» Tous les ouvriers et les voisins sont dans la consternation comme bien vous pensez, et l'émotion est générale dans toute la ville.

» On se demande comment cela va finir.

» Nous aimons à croire que cette lettre est l'œuvre d'un lugubre farceur, car on n'a pas l'habitude d'annoncer d'avance le mal qu'on se dispose à faire. En attendant, après la tentative d'incendie, la tranquillité disparaît et on ne sera rassuré que si l'on parvient à mettre la main sur l'incendiaire.

» Espérons qu'on y réussira. »

HOUPLINES. — *Reddition après un siège.* — Depuis quelques jours les gardes-champêtres Mallet et Delannoy était sur la trace du chef d'une bande de voleurs qui exploite les deux côtés de la frontière.

Cet individu nommé Modeste Houvenarghe était l'objet d'un mandat d'amener en France et en Belgique. Il avait son domicile dans les maisons Dufour, n° 60, à Houplines.

Les gardes champêtres Mallet et Delannoy, prévenus avant hier que Houvenarghe était rentré chez lui avertirent le brigadier de gendarmerie, qui vint aussitôt avec un gendarme.

Tous quatre cernèrent la maison du malfaiteur qui se réfugia au grenier. Le siège dura vingt minutes, et Hovenarghe ne se rendit que devant la menace plusieurs fois répétée qu'on allait tirer sur lui.

Il a été écroué à la maison d'arrêt de Lille.

CANTELEU. — Dimanche ont eu lieu à Canteleu, les funérailles de M. Fidèle Leclercq, le doyen de la société de secours mutuels. M. Emile Deprez négociant a prononcé le discours suivant :

« Réunis autour de cette tombe, je crois de mon devoir, comme Président de la société de secours mutuels, d'adresser un dernier adieu à celui qui fut notre doyen pendant de longues années.

» Fidèle Leclercq, que nous venons d'accompagner à sa dernière demeure a toujours été un membre zélé de notre société, surtout dans les moments d'épreuves qu'elle eut à traverser et jamais son dévouement ne nous a fait défaut.

» Aussi chacun de nous sait combien il était toujours prêt à rendre service bon, affable, homme sobre, époux modèle, tel fut celui que nous regrettons sincèrement. Maintenant que nous reste-t-il à faire, si ce n'est de dire un éternel adieu à celui qui nous quitte en emportant dans cette tombe les vifs regrets de notre société.

» Adieu cher Leclerq... Adieu pour ton épouse.

» Adieu cher doyen pour notre société. »

HALLOURDIN. — Avant-hier, le nommé Louis Hanin, âgé de 25 ans, demeurant route d'Ennetin, travaillant rue de Lille, est tombé d'un échafaudage. On l'a relevé et transporté à son domicile où il est mort hier matin.

MARCOING. — Un officier de santé de cette commune a formulé une plainte au procureur de la République contre un de ses confrères de la Somme, qui vient exercer à Marcoing sans, dit il, en avoir obtenu l'autorisation prescrite par la loi.

ARTILLERIE. — A été nommé au grade de garde d'artillerie de 1re classe : 1er tour (ancienneté), M. Noviaut (Jean Gœury), garde de 2e classe, à la direction d'artillerie de Douai, en rempl. de M. Zimmer, promu.

BERSÉE. — Par décret, paru à l'*Officiel* de ce jour, la création d'une recette de 4e classe des postes a été autorisée dans la commune de Bersée.

FOURMIES. — On lit dans le *Patriote*, d'Avesnes :

« Une conférence sera donnée le dimanche 4 mars, à trois heures, au théâtre de Fourmies.

» L'orateur est M. Lefèvre-Pontalis, dont on n'a pas oublié le récent succès obtenu à la conférence d'Avesnes.

» La conférence de Fourmies, présidée par M. Jules Berteaux, aura pour sujet : *Nos mécomptes et nos espérances.*

» La réunion étant essentiellement privée, les invitations seront nominales et personnelles.

» Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de carte, peuvent s'adresser au bureau du *Patriote.* »

COUSOLRE. — Les cinq ouvriers marbriers condamnés par le tribunal d'Avesnes pour entrave à la liberté du travail, lors de la dernière grève de Cousolre, avait obtenu devant la Cour d'appel de Douai une réduction de la moitié de leur peine.

Par suite d'un recours en grâce, ils ont de nouveau obtenu une réduction de moitié de la peine prononcée à Douai.

VALENCIENNES. — Les élections qui doivent avoir lieu, dimanche prochain, 4 mars, pour remplacer, au Conseil général, M. Rousseau, démissionnaire, ne paraissent pas devoir présenter une grande animation. Jusqu'ici, M. Ernest de Carpentier, agent en Bourse à Valenciennes, se présente seul aux suffrages des électeurs, comme républicain progressiste. Il cherche à se concilier les sympathies des ouvriers et a donné, dimanche, à Anzin, une conférence préparatoire. Il y avait peu de monde et le public est resté froid.

M. Martelet, ingénieur en chef des mines et directeur des hauts-fourneaux, forges et aciéries de Denain et Anzin, qui avait obtenu, contre M. Rousseau, une imposante minorité, avait été vivement sollicité de se représenter. Il n'a pas accepté.

FERRIÈRE LA-GRANDE. — La Cour a vidé, hier lundi, son délibéré dans l'affaire du curé de Ferrières-la-Grande. Le curé de cette commune a été condamné à 16 fr. d'amende et aux frais du procès. On sait que le tribunal d'Avesnes l'avait acquitté.

FOREST. — Il existe à Forest un couple, qui ayant amassé quelques économies en vendant des bonbons sur les places publiques, résolut, il y a environ un an, de s'établir cabaretier à l'enseigne : « *Au Mouton blanc.* »

Voici la mésaventure qui lui arriva le 12 février courant :

« Un monsieur bien mis, chapeau haut de forme, etc., entre chez le cabaretier, demande une chope et prie le chef de l'établissement de lui indiquer dans le village une famille honnête avec laquelle il pourrait rester, en ajoutant qu'il la ferait héritière de toute sa fortune, s'élevant à 150,000 fr. Il était, disait-il fatigué de la ville et désirait vivre à la campagne. Mais vous ne pouvez mieux vous adresser que chez nous, lui dit Joseph (c'est le nom du cabaretier), nous n'avons pas d'enfant. « la vie est tranquille ici, nous vivons en bonne intelligence, ma femme et moi restez avec nous, nous vous soignerons de notre mieux. »

» Vite la femme prépare à dîner ; l'étranger, de bonne composition, ne voulut pas qu'on continuât à l'appeler monsieur et convint de dire, mon oncle. Bref, l'étranger fut hébergé, on lui donna le lit unique de la maison avec des draps blancs, et le lendemain, après un bon déjeuner, l'étranger, qu'on appelait toujours mon oncle, annonça qu'il allait se rendre au Cateau où il avait 800 fr. à toucher chez M. Budiance, marchand de briques.

» Pendant mon absence, dit-il à Joseph, vous vous procurez trois chariots (rien que cela) pour aller chercher mes meubles à Maubeuge. Voyant la chemise de l'étranger souillée, Joseph lui fit donner par sa femme une belle chemise brodée qu'il mettait les jours de fête, lui remit 1 fr. 50 de monnaie afin que l'oncle ne soit pas obligé de changer son or et l'oncle partit. Joseph s'occupa de suite de trouver les chariots et les chevaux demandés, prépara à dîner, mais on attend encore au « *Mouton blanc* » le retour de « mon oncle » qui, sans doute, ne reviendra jamais.

On rira encore longtemps, de Joseph, à Forest.

DENAIN. — La Compagnie d'Anzin s'est préoccupée d'assurer le sort des familles des victimes de l'accident de la fosse Turenne.

Pour subvenir aux premiers frais du deuil, elle a remis sur-le-champ une somme de cent francs à chacune des familles éprouvées. Elle s'est engagée en outre à servir une rente de 365 fr. à chaque veuve, plus 50 centimes par jour pour chaque enfant orphelins.

— C'est par erreur que nous avons annoncé hier que les quatre blessés de l'explosion de la fosse Turenne étaient morts. Deux d'entre eux, les nommés Mousergent et Wantelet laissent au contraire beaucoup d'espoir.

AVESNES. — Un triste accident est arrivé samedi matin à Haut Lieu.

Le nommé Lengrand, cultivateur et propriétaire, âgé de soixante-cinq ans, est tombé de l'aire de sa grange, en allant chercher à manger pour ses bestiaux. Dans sa chute, il s'est brisé la colonne vertébrale. On désespère de le sauver.

RAISMES.— Deux ouvriers sur 27 ont repris le travail chez MM. Dubois et Descamps, chaudronniers.

Une réunion de 200 ouvriers faisant partie de la chambre syndicale a eu lieu dimanche dans le cabaret Larmussaux, à Anzin. Il a été décidé qu'une indemnité de 3,50 par jour serait payée aux ouvriers dudit atelier pendant la durée de la grève. L'ordre n'a pas cessé de régner.

DUNKERQUE. — Voici le programme du Cortége que la Société des Fêtes de bienfaisance de Dunkerque, organise pour le dimanche de la Mi-Carême, au bénéfice de la caisse de secours aux familles des marins péris à la pêche du poisson frais :

Ordre du cortége : 1. Mousquetaires à cheval. — 2. Batterie de tambours — 3. Chars de blanchisseuses. — 4. Le Tapis franc. — 5. Un café arabe. — 6. Fanfare de St-Pol. — 7. Le canot de Jean-Bart, organisé par la commune de Saint-Pol. — 8. Groupe de pêcheuses de crevettes. — 9. Le comédien Castigat Rideudo et sa troupe. — 10. Musique communale de Rosendael. — 11. Le Doge de Venise se rendant à la fête au Lido. — 12. Jean-Bart à la cour de Versailles. — 13. Char de la Presse (le Phare). — 14. Char de musiciens (*Jeune France*). — 15. Tableaux vivants (*Jeune France*). — 16. Fanfare des Sapeurs-Pompiers. — 17. Le vaisseau *Le Vengeur*. — 18. Allégorie patriotique, char du Cercle du Progrès. — 19. Le canot de sauvetage de la Société centrale des Naufragés, monté par les pilotes de la station de Dunkerque. — 20. Char de la Charité. — 21. Musique communale de Dunkerque. — 22. Le Tambour Major du Reuse — 23. Le Reuse. — 24. Garde et escorte du Reuse

PAS-DE-CALAIS

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS se sont répartis comme suit, dans la séance du mardi 27 février.

Dans le scrutin sur l'amendement de M. Gatineau à l'article 79 de la loi municipale (cet amendement demandait que le droit de révocation du garde-champêtre appartint au maire) :

Ont voté pour : MM. Hamille, Lefebvre du Prey, Levert.

Ont voté contre : MM. Bouilliez Bridou, Desprez, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Ribot.

N'a pas pris part au vote : M. Ansart.

La Chambre n'a pas adopté.

CALAIS. — On écrit de Calais, le 26 février : « *Tunnel sous la Manche.* — Aujourd'hui, lundi, grande visite des intéressants travaux du tunnel sous la Manche, qui s'exécutent à Saugatte, sous la direction de l'ingénieur Ludovic Breton.

» Les visiteurs sont : M. le baron Alphonse de Rothchild, président de la Compagnie du chemin de fer du Nord; MM. le baron Hottinguer, baron Gustave de Rothchild, Walon-Vernes, administrateurs de cette Compagnie.

» M. Léon Say, président de la Compagnie française du tunnel;

» M. F. Raoul Duval, administrateur délégué et MM. Griolet, Lavalley et Mention, administrateurs;

» M. Mathias, ingénieur en chef de l'exploitation au Chemin de fer du Nord;

» M. Delehecque, ingénieur en chef du matériel et de la traction.

» Arrivés à Calais, à 1 h. 10 de l'après-midi, ces messieurs sont aussitôt partis pour le chantier, situé à 9 kilomètres de Calais ; et à 6 h. 40 ils étaient de retour, après avoir dîné au buffet. Un train spécial les attendait en gare pour rentrer à Paris le soir même. Ils paraissaient extrêmement satisfaits de tout ce qu'ils avaient vu.

» A Sangatte, après avoir visité les installations de la surface et principalement les belles machines à comprimer l'air nécessaire au fonctionnement de la perforatrice Beaumont, ces messieurs sont tous descendus au fond des puits et ont parcouru, les uns dans de petits wagonnets, les autres à pieds, la distance de 1,580 mètres, nécessaire pour arriver à la machine qui perfore actuellement à 700 mètres des falaises et moins de 40 mètres du fond de la mer.

» Depuis 6 semaines il a été creusé, parait-il, 560 mètres de galerie; certain jour 24 mètres 80, ou plus de 1 mètre à l'heure.

» Si on est à 700 mètres du rivage français, les bateaux de pêche prennent donc du poisson au-dessus de la tête des ouvriers et on dit que ceux-ci boivent de l'eau douce d'infiltration sous la mer. Tout cela n'est-il pas véritablement extraordinaire ! »

VERTON. — Par décret inséré à l'*Officiel* de ce jour, la création d'une recette de 4e classe des postes a été autorisée dans la commune de Verton

ARTILLERIE. — A été nommé au grade de garde d'artillerie de 1re classe : 2e tour (choix), M. Michel (Joseph), garde de 2e classe à Calais, directeur d'artillerie à St-Omer, en remplacement de M. Ginter, promu.

CARVIN. — Le sieur Alfred Delgosse, âgé de 24 ans, ouvrier mineur, a été tué samedi dernier par un éboulement de terre, étant à travailler au fond de la fosse n° 1, des mines de Courrières.

SAINT OMER. — *Cour d'assises du Pas-de-Calais séant à Saint-Omer.* — Voici la liste des affaires qui seront soumises au jury du Pas de Calais lors de la prochaine session des assises, qui doit s'ouvrir à Saint-Omer le lundi 5 mars, sous la présidence de M. Lemaire, conseiller à la Cour d'appel de Douai :

1° Louis-Marie Brunet, journalier, et Pierre-François Urbain Ducloy, journalier, demeurant tous deux à Wissant. — Vols qualifiés.

2° Joseph-Auguste-Edouard Pannequin, journalier, et Valentin-Joseph Joly, journalier, demeurant tous deux à Outreau. — Vol qualifié.

3° Emilie Eugénie Blart, femme J. B. Varlet, journalière, et Jules-Alexandre-Dransin Réveillon, cordonnier, demeurant tous deux à Montreuil. — Vol qualifié.

4° François Joseph Cœugnet, journalier, demeurant à Berck. — Vol qualifié.

5° François-Arthur Fardoux maçon, demeurant à Saint-Omer. — Vols qualifiés et tentative de vol qualifié.

6° Alphonse-Joseph Douchy, homme d'équipe au Chemin de fer du Nord, demeurant à Dainville. — Parricide.

7° Victor Philibert Montagne, peintre en bâtiments, sans domicile fixe. — Vol qualifié.

8° Henri Plez, journalier, demeurant à Gauchin Verloingt. — Attentats à la pudeur.

9° Eustache-François Roussel, dit Napoléon, maçon, demeurant à Saint-Martin-Boulogne. — Attentats à la pudeur.

10° Auguste-Victor Rollond, domestique, demeurant à Selles. — Vols qualifiés.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 27 FÉVRIER. — Albert Logiest, rue de Jemmappes, cour Logiest, 5. — Adolphe Jorion, rue du Fontenoy, 112. — Jean Millez, rue de Denain, cour Dhalluin, 15. — Louis Dhooghe, rue de Mouveaux, cour Vanlaton, 1. — Pierre Vermeulen, rue Jacquart, cour Frère. — Hermance Lerat, place de l'Abattoir, 16. — Florence Plumet, rue de Toulouse, cour Thérin, 7 — Edmond Castelein, rue de Barbieux, cour Ferret, 14. — Jeanne Dupriez, rue de la Balance, maisons Tessin. — Marthe Piessen, rue du Vieil-Abreuvoir, 40.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 27 FÉVRIER. — Marie Lbernould, 1 an, Grande-Rue, cour des Quinze-Ballots, 8. — Henri Robyn, 45 ans, cordonnier, dans le canal, près le pont du Cimetière. — Inglebert, présente sans vie, rue Pierre-de-Roubaix, 59. — Prévost, présenté sans vie, rue de la Balance, estaminet du Joyeux Forgeron. — Henri Kerkhoven, 63 ans, cabaretier, rue Latine, 29. — Louise Vandemeulebroeck, 1 mois, rue des Longues-Haies, 97. — Thérèse Lefebvre, 90 ans, ménagère, rue de la Vigne, maisons Delattre. — Eugénie Lecomte, 35 ans, ménagère, rue de Ma Campagne, 55. — Hanaé Glorieux, 2 ans, rue de l'Epeule, cour Dhalluin, 5.

Etat-civil de Tourcoing.— NAISSANCES du 27 février. — Albert Desmets, Brun-Pain. — Hélène Bouchart, avenue de Roubaix. — Céline Depinoy, rue Lerouge.

DÉCÈS du 27 février. — Jules Her, 1 an 2 mois, rue de la Latte. — Gabrielle Nuttens, 4 jours, chemin des Mottes. — Julia Polier, 8 ans, rue Nationale.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEBOINE-DUMORTIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Augustine DUMORTIER, veuve de Monsieur Louis DEBOINE, décédée subitement à Roubaix, le 28 février 1883, à l'âge de 81 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le jeudi 1er mars, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Espérance, estaminet du Bon-Vivant.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint Martin, à Roubaix, le jeudi 1er mars 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Joséphine-Julie DESCHAMPS, décédée à Roubaix, le 28 janvier 1883, dans sa quarante-deuxième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 1er mars 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste LEDHUI, sous-directeur des messageries nationales à Roubaix, époux de Dame Euphémie WINTREBERT, décédé à Roubaix, le 29 janvier 1883, dans sa 37e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

BRUXELLES. — Le parquet de Bruxelles n'a guère tardé à s'apercevoir qu'il avait tout bonnement affaire à un insensé dans la personne de ce Georges Demayer, arrêté à Ingelmunster, et qui prétendait être l'auteur du double crime que l'on sait. Après avoir été examiné par les médecins légistes et aliénistes, le prisonnier vient d'être envoyé dans un asile d'aliénés.

Au surplus et de prime abord les magistrats instructeurs avaient constaté l'impossibilité matérielle pour Demayer de commettre l'attentat dont il se reconnaissait coupable, puisqu'à la date du 26 décembre 1882, qui est celle où les faits ont été perpétrés à Molembeek Saint-Jean, ce malheureux se trouvait interné dans la colonie agricole d'Hoogstraten. L'instruction continue au sujet d'une autre piste qui a été signalée, mais qui semble aussi ne pas devoir aboutir plus que toutes ses devancières.

FAITS DIVERS

L'AFFAIRE MONASTERIO.—Différentes versions continuent à circuler relativement à la retraite actuelle de Mlle de Monasterio. Deux de nos confrères croient être sur la vraie piste ; l'un d'eux assigne comme séjour à Mlle de Monasterio le château de Hugg, près de Londres, et il publie même à ce sujet une conversation que son correspondant aurait eue à cet endroit avec Fidélia et avec Carlo Laffitte. Un autre journal prétend, au contraire, que Mlle de Monasterio est à Saint-Sébastien (Espagne). Le docteur Pinel, de qui il déclare tenir cette révélation, lui a adressé hier matin une lettre qui contredit les faits.

Mme Chalendon, l'amie de Fidélia, a été appelée devant le juge d'instruction ; confrontée avec l'électricien Romiguières, elle a prétendu que, lors de l'enlèvement effectué rue Constance, au domicile de cette dame, il n'avait exercé envers elle aucune violence.

Mme Chalendon a été également confrontée avec un sieur Godot, qui faisait les courses de Mme de Monasterio ; celui-ci a déclaré qu'il était venu plusieurs fois chez elle demander de l'argent à Fidélia de la part de sa mère.

Deux agents de la sûreté viennent de partir pour Londres ; ils doivent y rechercher Mlle de Monasterio, si tant il est vrai que Fidélia habite cette ville, ainsi que le prétend un journal du soir.

— Par arrêté de M. le Ministre des Beaux-Arts, un concours est institué près la Manufacture nationale de Beauvais.

Le prix auquel le concours donne lieu prend le nom de *Prix de Beauvais*.

Cette année, l'objet du concours est le modèle du siège du dossier et des manchettes d'un canapé style Louis XVI.

Pour plus de détails, on peut s'adresser 3, rue de Valois, à Paris, ou à la Manufacture de Beauvais, rue Bonaparte, 14.

UN SUICIDE A COUPS DE CANON, A PARIS. — Un suicide des plus singuliers vient d'avoir lieu dans la rue des Cascades. Au n° 78 de cette rue se trouvent les ateliers de Mme Crétel, fabricante de petits canons d'enfants. Vers neuf heures du matin, un des ouvriers, Polonais d'origine, le nommé Alexandre Markowski, âgé de trente-neuf ans, s'y est donné la mort en se tirant dans la tête un coup d'un petit canon en cuivre qu'il avait bourré jusqu'à la gueule de morceaux de plomb. La mort a été instantanée. La cause de ce suicide est inconnue.

ARRESTATION.— Le Parquet a fait arrêter hier un sujet anglais, R. Byrn. Cette arrestation a été faite à la demande des autorités judiciaires anglaises. R. Byrn, ancien secrétaire de la *Land-League*, a été accusé en effet par un des inculpés dans l'affaire de Phœnix-Park, le nommé Carey, d'avoir trempé dans l'assassinat de lord Cavendish et de sir Thomas Burke. Si on s'en rapporte au signalement donné par Carey, R. Byrn, serait ce personnage masqué qui a joué un rôle mystérieux et prépondérant dans la préparation du crime.

Dans tous les conciliabules où fut discutée la manière la plus convenable d'exécuter lord Frederick Cavendish, sir Thomas Burke et M. Forster, Byrne se serait montré, la figure couverte d'un masque. Il se serait trouvé encore à Phœnix-Parck le jour du crime, pour surveiller le « travail » de ses hommes.

R. Byrn a été saisi dans son lit, chez des amis, irlandais comme lui. Il n'a pas opposé de résistance.

Pour les interrogatoires que lui ont fait subir le juge d'instruction et le commissaire de police, il a fallu recourir à un interprète, car R. Byrn ne connait pas un mot de français.

Questionné sur les faits qui lui sont imputés, il a répondu avec beaucoup de calme en invoquant sa qualité de membre de la Ligue agraire, laquelle n'a jamais approuvé les procédés meurtriers des révolutionnaires fenians.

Les formalités d'extradition contre R. Byrn sont activement poursuivies. Elles aboutiront bientôt. La confrontation avec Carey nous fixera donc bientôt sur la culpabilité de Byrn.

Plusieurs autres arrestations vont être opérées, sur les indications fournies par Carey ou trouvées dans les papiers de R. Byrn.

L'HOMME LE PLUS GROS DE L'UNIVERS vient de mourir à Milwaukee (Etats-Unis). Cet homme d'une corpulence vraiment extraordinaire, pesait 486 livres. Il était âgé de vingt-huit ans. Depuis des années, il ne dormait plus que presque debout, dans un fauteuil spécialement confectionné pour lui ; il est mort pendant son sommeil enseveli dans sa graisse.

— Il y a quelques jours, deux individus, — tous deux de la pire espèce, disons-le bien vite, deux misérables condamnés à 15 ans de force — se sont évadés de l'établissement pénitentiaire de Lucques (Italie). Cela, direz-vous, arrive tous les jours. Mais attendez.

Ces braves canailles, qui auraient déjà dû prendre leur mal en patience, puisqu'ils avaient plusieurs années d'exercice pénal, ont réussi à creuser de leur cellule au dehors un tunnel de plus de *vingt mètres* sous le sol de la prison, légère besogne qui ne leur a pas demandé moins de *onze mois* ! ! !

C'était, naturellement, la nuit, qu'ils se livraient à leur travail souterrain, en laissant toujours deux heures d'intervalle de façon à se trouver présents à la visite réglementaire.

Ils s'éclairaient avec une lumière de pétrole, et leur *conduit* était si étroit qu'ils étaient presque asphyxiés par la fumée épaisse de leur lumignon. Ils s'étaient construit un petit chariot pour transporter les déblais dont ils ont rempli *tout un sous-sol* de la prison : bien mieux, ayant inopinément rencontré une nappe d'eau dans leur ténébreux trajet, ils ont fabriqué une pompe pour étancher cet obstacle imprévu !

N'est-ce pas fabuleux ? Et dire qu'on ne s'est aperçu de rien pendant cette longue odyssée renouvelée du Dante, et que l'un des fugitifs, repris aux environs de Florence après un combat en règle, a racontée depuis sa réintégration.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

La dynamite à Bruxelles

Bruxelles, 28 février.

La présence de la femme Bancas, maîtresse de Cyvoct, est signalée à Verviers

Cyvoct est inquiet lorsque, dans ses interrogatoires, il est question de cette femme.

Il semble craindre ses révélations.

La police continue activement ses recherches concernant les individus suspects.

Les événements d'Irlande

Dublin, 28 février.

On assure que le chef des assassins, désigné sous le nom de « Numéro Un, » ne tardera pas à être arrêté sur le continent, où il s'est réfugié.

Plusieurs suspects seraient actuellement en Suisse.

La circulation du journal *Frishworld* est interdite.

BULLETIN DU COMMERCE

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 28 février 1883.

Cours de clôture de New-York du 27 février

Cotons

févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.
10.16	10.17	10.26	10.40	10.54	10.66	10.78	10.48

Recettes du jour : 24,000 balles contre 8,000 en 1882 et 21,000 en 1881.

Total de la semaine : 72,000 balles contre 26,000 en 1882 et 79,000 en 1881.

Saindoux

févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep	oct.
11.67	11 69	11.79	11.90	11.92	11.95	11.97	11.96	11.90

Maïs

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	oct.	nov.	déc
	71 3/4	71 3/4	72 1/4	71 3/4	71 1/2	00	00	0

Cafés

mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.
7.15	7.35	7.50	7.65	7.80	7 95	7.95	8.05	0.00	

Roubaix, le 28 février 1883.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre représentés à Roubaix, par M. Buiteau-Grymonprez

Havre, 28 février.

Ventes 270 b. Marché facile.

Liverpool, 28 février.

Ventes 8,000 b. Marché calme.

New-York, 28 février.

New York, 10 3/16.

Recettes de 4 jours 72,000 b

New Orléans low middling 71 1/2.

Savanah » » »» »/».

BOURSE LINIÈRE. — *Lins de pays.* — Quelques affaires sur place ; en campagne, il y a un peu plus de demande.

Lins de Russie. — Le courant d'affaires est à peu près le même que les deux semaines précédentes. Les prix sont très fermes et la tendance des marchés russes reste à la hausse.

Etoupes de peignage. — Pas de changement à signaler.

Fils de lin. — Les conséquences de la hausse sur les lins russes se sont accentuées cette semaine. Tous les numéros, secs et mouillés, sont vendus couramment à prix fermes.

Fils de jute. — Affaires suivies. La position acquise la semaine dernière, à prix fermes et en hausse, demeure acquise.

Toiles. — On continue à avoir des demandes et à les exécuter, mais la résistance des acheteurs s'oppose aux relèvements des prix.

Marchés belges. — Marché bien approvisionnés. Prix légèrement en faveur des acheteurs, pour les sortes communes.

MARCHÉ AUX GRAINS du 28 février (Cours commercial). — L'approvisionnement de notre marché ne varie guère. On y comptait aujourd'hui 450 hectolitres.

La vente s'est faite de 17 à 22,50 l'hectolitre ; les bonnes qualités, toujours recherchées, maintiennent bien leurs prix.

Farines en boulangerie de 33 à 36,50 suivant marques.

MARCHÉ AUX GRAINS du 28 février. (Cours communiqué par l'Hôtel-de-Ville.) — Hausse moyenne de 0 fr. 38 c. à l'hectolitre.

PARIS, 28 février. — *Huile de Colza* 10 k. fut com. esc. 1 0/0 : courant 102 ..; mars 103 ..; 4 de mai 98 .., 4 derniers 82 ... — *Huile de lin* : courant 60 ..; mars 59 75; 4 de mai 62 ..; 4 derniers 62 ... — *Spiritueux* 1re q. l'h. 80° fût c. esc. 18 k.: courant 53 20, mars 53 50; 4 de mai 54 . ; 4 derniers 53 . ... — *Sucres bruts 88°* : disp. 50 .. a 50 25. — *Sucres blancs n° 3* : courant 58 75; mars 58 50; mars-avril 58 75: 4 de mai 60 10. — *Sucres raffinés* : 104 50 a 105 50. — *Farines 9 marques* : courant 59 10 ; mars 59 10; 4 de mars 59 50; 4 de mai 60 30 — *Marque Corbeil* : 31 .. — *Blés* : courant 26 30; mars 26 10; 4 de mars 26 40; 4 de mai 27 50. — *Seigles* : courant 15 75; mars 16 ..; 4 de mars 16 50; 4 de mai 17 25

LILLE, 28 fév. — Sucre Indien 88 degrés cours offi. .. ... Id. nos 7 à 9 .. . Id. en pains 6 k. n° 1, 109 50 Sucre numéro 3. .. . Id. Indigène n° 3 .. .. 3/8 betteraves disponibles 51 ... Id. courant .. .. Id. Grains disponibles .. .. Id. fin 1re qual. dispon. . .. Id. fin 1re qual. courant .. .. Id. mélasse disponible ..... d. à livrer, premier .. .. Id. 4 janvier .. .. Id. 4 d'été . .. Id. 4 derniers .. .. Id. prochain .. ...

Marché aux huiles de Lille

Cours précédents

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza.	1 .. à	20 .. à 26 ..	17 50 à 18 50
— épuré p. q.	97	.. ..	.. ..
Œilliette b. goût.	.. ..	28 .. 30 ..	.. ..
— rousse.	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline.	60	16 .. 17 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. ..	15 .. 16 ..	15 .. 16 ..
Lin du pays.	58	20 .. 21 50	25 .. .. ..
Lin étranger.	56 50	20 .. 21 ..	21 .. 23 50

Cours du 28 février

Huile de colza.	.. .. à .. ..
Huile épurée pour quinquet.	.. ..
Lin du pays	.. ..
Lin étranger	.. ..
Caméline.	.. ..
Chanvre	.. ..

BOURBOURG, 27 fév. — Blé blanc 19 20; blé roux 18 97; Seigle 13 37; Escourgeon 11 83; Avoine 9 86 Pommes de terre 9 42; Colza d'été .. ..; Pois jaunes 19 11 Pois bleus 19 50; Fèves 18 63; Graine de lin 19 40, cameline .. .. Beurre en pièces 3 45; Œufs 7 70.

ORCHIES, 26 février. — Blé blanc 1re qual. 20 75; Id 2e qual. 19 50; Id. 3e qual. 18 50; Blé de semences .. ..; Blé roux 15 50 17 . ; Seigle 11 . 12 75; Avoine 6 .. 8 ..; Fèves 12 .. 16 50; Pois 15 18 50; Scourgeon .. .. .. ;Orge .. . ..— GRAINES GRASSES : Colza 23 . 25 ..; Graine de lin 18 .. 20 50; Cameline 15 . 17 50. Chénevis .. ..

VALENCIENNES, 21 fév. Blé blanc 1re qual. 20 75. Id. 2e qual. 19 75. Id. 3e qual. 18 75. Seigles 11 50 Escourgeons 12 50 Avoine 1re qual. 19 50 Id. 2e qual. 18 Graine de lin .. .. Id. d'œillette .. .. Id. de colza .. ..

BERGUES, 26 fév — Blé froment 19 95; blé roux 13 33, blé nouveau . . ; blé prem. qualité 20 91; blé troisième qualité 18 31; seigle . . ; orge 12 18; avoine 11 54; fèves . ; baricots 21 64, pois bleus 21 26; vesces .. ..; cameline . . ; graine de lin 21 28; colza d'été .. ..; colza d'hiver .. ..; pommes de terre 11 22 fromages vieux 97 70; beurre le k. en bloc, 1re qual. 3 60 ;2e qual. 3 30; 3e qual. 3 ; beurre le kilo en pièce 2 95; œufs le cent 7 50; lin le kil. 1/2 1 66.

COURTRAI, 26 fév. — Froment blanc l'hect. 20 .. à 21 . Froment roux l'hect. 18 50 à 18 75; Seigle l'hect. 13 à 14 .; Avoine l'hect. 10 50 à 11 25; Pommes de terre jaunes (100 kilog.) 10 . à 11 .; Pommes de terre rouges 11 . à 12 .; Beurre par 1/2 kil. 1 54 à 1 68; Œufs, les 25 2 . à 2 50. — HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX : Huile de colza, les 100 kilos 85 .. à . ..; Huile de lin, les 100 kilos 53 .. à . ..; Graine de colza indigène et étrangère, les 100 kilos 37 50 à 39 ..; Graine de lin indigène, les 100 kilos 26 . à 28 . , Tourteaux de colza, les 100 kilos 19 .. à . . ; Tourteaux de lin, les 100 kilos 20 .. à 25 ..; Tourteaux de auvre, les 100 kilos 15 50 à .. ..

THÉATRE DE ROUBAIX. — Jeudi 1er mars, à 7 h. 1/2. — Spectacle offert aux Dames ! Chaque cavalier aura le droit d'amener gratuitement une dame au théâtre. Deux dames ensemble ne paieront qu'une place. — *Le Lapin*, comédie-bouffe en 3 actes. — *Gillette de Narbonne*, opéra-comique en 3 actes.

GRAND-THÉATRE DE LILLE — Jeudi 1er mars, à 8 heures : *Le Cœur et la Main*, opéra-comique en 3 actes.

DICTIONNAIRE
de l'Industrie et des Arts industriels
par E-O. LAMY.

La LIBRAIRIE DES DICTIONNAIRES, 7, passage Saulnier, met en vente la 32e série du *Dictionnaire Lami*. Ce fascicule nous donne la fin de la remarquable étude sur la *Ciselure*, les *Clefs*, et un travail intéressant sur l'historique des *Cloches* et leur fabrication. Parmi les gravures qui ornent cette série, nous devons mentionner celles qui représentent les plus beaux objets d'orfèvrerie ciselée du XVe au XVIIIe siècle, et une magnifique vue du bourdon de Notre-Dame de Paris.

CRÉDIT LYONNAIS
FONDÉ EN 1863

Société anonyme. Capital : 200 Million

Agence de Roubaix, 20, r. Nain

Le *Crédit Lyonnais* reçoit les dépôts d'argent à vue ou à échéance à des taux variant suivant la durée.

Il prête sur rentes, obligations et actions françaises et étrangères, cotées ou non cotées à la Bourse de Paris.

Les intérêts sont calculés aux taux des avances de la Banque de France: la commission varie suivant la nature des titres.

Il escompte le papier de commerce sur la France et l'étranger.

Il délivre des traites et des lettres de crédit sur tous pays.

Il reçoit les titres en dépôt; il encaisse les coupons.

Il se charge de l'exécution des ordres de Bourse.

Il reçoit sans frais les demandes de souscription.

Il vend et achète les monnaies étrangères.

Le Propriétaire-Gérant, Alfred REBOUX

Imprimerie Alfred REBOUX